



No de résolution
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farinham (Québec) - 1-800-363-9251 - www.fd.qc.ca - No. F031

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 18 décembre 2024 à l'Hôtel Francis sous la présidence de Daniel Côté, et à laquelle sont présents :

M. Guy Bernatchez, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima,

Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts,

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Éric Dubé, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Denis Gauthier, maire de Saint-Siméon

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Hugues Lafrance, Conseiller de Étang-du-Nord

Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Nicole Lagacé, mairesse de Matapédia

Administratrice régulière représentant la MRC d'Avignon

M. Mathieu Lapointe, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Mme Délicsa Ritchie-Roussy, mairesse de Murdochville

Administratrice remplaçante représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Samuel Parisé, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

Ainsi que :

Mme Lisa Deslauriers, technicienne comptable de la Régie

M. Mark Lasanowski, coordonnateur aux opérations de la Régie

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Henri Grenier, maire de Port-Daniel—Gascons

Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Noël Richard, maire de Grande-Vallée

Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
3. Lecture, suivi et adoption des procès-verbaux de la réunion régulière du 16 septembre 2024 (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption des procès-verbaux de la réunion extraordinaire du 16 septembre 2024 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations
 - 5.1. Utilisation des fonds affectés 2024 (adoption);
 - 5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
6. Financement :
 - 6.1. Navette estivale de Carleton-sur-Mer (adoption);
7. Ressources humaines : embauche (adoption);
8. Autre information;
9. Calendrier des réunions 2025 (adoption);
10. Date et lieu de la prochaine rencontre;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, avec l'ajout de « 6.2. Entente avec TAC des Îles »

3. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil d'administration de la Régie » tenue le 16 septembre 2024 est présenté.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par Hugues Lafrance et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 16 septembre 2024, tenue à Fatima, tel que lu et présenté.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le document « Procès-verbal d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration de la Régie » tenue le 16 septembre 2024 est présenté.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par Hugues Lafrance et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 septembre 2024, tenue à Fatima, tel que lu et présenté.

5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

5.1. Utilisation des fonds affectés 2024

Présentation du projet de résolution autorisant l'utilisation des surplus affectés pour le financement des projets de développement et d'investissement.

Le tableau suivant présente l'utilisation de l'excédent à affecter :



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Description	Projet YHD	Projet Hubs	Projet FAJH	Projet Aderbus	Optimisation du réseau d'arrêt	Optimisation du service HMA	Optimisation du service intégral	Électrification/ Optimisation	Projet Hubs	Total
Solde au 31-12-22	118 000,00	197 000,00	31 000,00	150 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00	300 000,00	363 290,00	1 363 290,00
Résolution R 2023-01, avril 2023										
Logiciels									17 891,88	17 891,88
Réaménagement bureaux									87 066,17	87 066,17
Matériel informatique									7 789,95	7 789,95
Aléas				84 821,03						84 821,03
Total										192 568,02
Résolution R 2023-15, juin 2023										
Hubs		11 528,78								11 528,78
Aléas				37 800,94						37 800,94
Véloportage								59 414,88		59 414,88
Optimisation TA (dépasser 2021)							7 834,66			7 834,66
Financement des investissements									24 419,41	24 419,41
Déficit cumulé	81 641,22		35 000,00	82 353,99					7 351 275,04	382 524,25
Total										523 142,38
Résolution R 2023-16, déc. 2023										
Total	84 396,78									84 396,78
Hubs		9 215,36								9 215,36
Optimisation service HMA						10 000,00				10 000,00
Optimisation TA							4 200,00			4 200,00
Électrification/optimisation								7 884,16		7 884,16
Total										65 717,04
Utilisation au 31 octobre 2024										
Hubs		91 187,72								91 187,72
Électrification/optimisation								4 180,18		4 180,18
Total										4 180,18
Solde au 31 octobre 2024		137 048,34						218 320,18		43 528,10
Résolution décembre 2024										
Solde projeté au 31 décembre 2024	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	48 000,00	92 865,34	255 348,82	0,00	538 383,86

R-2024 – 43

RÉSOLUTION AUTORISANT L'UTILISATION DES SURPLUS AFFECTÉS POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des surplus affectés en 2024 a été adoptée par résolution avec le budget de 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet Hubs a pris fin en 2024 et que l'excédent de fonctionnement affecté à ce projet présente un solde inutilisé de 137 048,34 \$ au 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet Électrification des transports a débuté en 2024 et que des surplus ont été affectés à ce projet au cours des exercices financiers antérieurs en vue de financer une partie de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le solde de l'excédent affecté au projet Électrification est de 218 320,18 \$ au 31 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Lapointe et unanimement résolu

D'autoriser le transfert du solde de l'excédent affecté au projet Hubs vers le projet Électrification.

5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés des mois d'août, septembre et octobre 2024 est remise aux administrateurs.

R-2024 – 44

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Lapointe et unanimement résolu d'adopter la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés tel que présenté, soit :

Le montant total au 31 août 2024 est de 462 376,31 \$.

Le montant total au 30 septembre 2024 est de 487 817,09 \$.

Le montant total au 31 octobre 2024 est de 466 812,36 \$.

6. FINANCEMENT

6.1 Navette estivale de Carleton-sur-Mer

R-2024 – 45

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA MRC AVIGNON POUR LE PROJET NAVETTE DE CARLETON-SUR-MER 2024



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lagacé et unanimement résolu d'autoriser Mark Lasanowski, coordonnateur aux opérations, à signer la convention d'aide financière avec la MRC Avignon pour le projet de navette de Carleton-sur-Mer 2024.

QUE la Régie autorise le coordonnateur aux opérations, Mark Lasanowski, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution.

6.2. Entente avec TAC des Îles

Le projet d'entente entre la Régie et l'organisme de transport adapté des Îles (TAC des Îles) est présenté.

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC TAC DES ÎLES

ATTENDU QUE l'entente actuelle avec TAC des Îles n'a pas été révisé depuis 2010;

ATTENDU QUE l'achalandage du transport collectif et les demandes correspondantes auprès de l'équipe sont à la hausse;

ATTENDU QUE la Régie souhaite bonifier sa présence dans un territoire avec des besoins distincts;

IL EST PROPOSÉ par Roger Chevarie et unanimement résolu d'autoriser le président de signer de la nouvelle entente de service avec TAC des Îles.

R-2024 – 46

7. RÉSOLUTION D'EMBAUCHE

Embauche de Geneviève Bujold

Confirmation d'embauche de Mme Geneviève Bujold par résolution.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE PERSONNEL

ATTENDU QU'en janvier 2025, la Régie procèdera à l'embauche d'un nouvel employé régulier, Mme Geneviève Bujold;

ATTENDU QUE, en vertu du code municipal, la Régie doit, par voie de résolution, confirmer l'embauche de son personnel;

ATTENDU QUE tous les postes sont définis par une description de tâches complètes et les conditions de travail sont encadrées par la Politique salariale, par le *Guide de l'employé et condition de travail* et par un contrat de travail qui a été signé par les employés;

IL EST PROPOSÉ par Denis Gauthier et résolu à l'unanimité ;

DE confirmer le poste d'agent au service clientèle et soutien à la direction de Mme Geneviève Bujold, à 32 h / semaine à compter du 20 janvier 2025.

R-2024 – 47

8. AUTRES SUJETS D'INFORMATION

Le besoin de nommer un nouveau Vice-Président est nommé à la suite de la démission de M. Roch Audet.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE

R-2024 – 48



Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE le poste de Vice-Président de la Régie est vacant depuis le départ de M. Roch Audet;

IL EST PROPOSÉ par Délicsa Ritchie-Roussy et unanimement résolu de nommer Éric Dubé au poste de Vice-Président de la Régie

9. CALENDRIER DES RÉUNIONS 2025

R-2024 – 49

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CALENDRIER DE RÉUNIONS 2025

ATTENDU QUE les règlements de régie interne de la Régie prévoient que le conseil doit établir un calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de chacune.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lagacé et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances publiques du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour 2025 selon l'horaire régulier suivant :

Séance de travail et publique

- Le 26 février – MRC Avignon;
- Le 10 avril – MRC Bonaventure;
- Le 21 mai – MRC Côte-de-Gaspé;
- Le 3 septembre – MRC Rocher-Percé;
- Le 17 décembre – MRC Haute-Gaspésie.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Selon le calendrier adopté, la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 26 février 2025 dans la MRC Avignon.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'étant présent, aucune période de question n'a eu lieu.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024 – 50

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Simon Deschênes et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Daniel Côté

la secrétaire-trésorière,

Marie-Andrée Pichette



No de résolution
ou annotation

**Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**

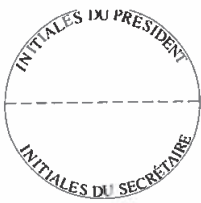
10/04/2005
Date

10/04/05
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

Date



No de résolution
ou annotation

**Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**